ASSOCIATION DES AMIS DE PONTIGNY-CERISY



Association déclarée le 13 mai 1952 et reconnue d'utilité publique le 28 septembre 1972 — SIRET : 78467131500025

CCIC, 2, le Château, 50210 Cerisy-la-Salle - France (+ 33) 2 33 46 91 66 info.cerisy@ccic-cerisy.asso.fr — cerisy-colloques.fr

Charte sanitaire à l'intention des participants aux Colloques de Cerisy pendant la saison 2021

(à référer aux réglementations en vigueur à la date du colloque)

Le président de l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy et les co-directeurs du Centre culturel international de Cerisy, après consultation du personnel et information du Conseil d'administration, ont ouvert la saison cerisyenne à partir du 28 mai 2021.

Cette charte sanitaire s'inscrit dans le cadre des directives gouvernementales et des stratégies mises en œuvre dans le département de la Manche et en région Normandie afin de limiter les risques de contamination de la COVID 19. Ils prendront en compte les acquis des expériences conduites jusqu'ici par les acteurs culturels du département et de la région Normandie. Nous nous y engageons selon les termes qui suivent.

Les termes de cette charte sont à ajuster au regard des orientations qui seront fournies pour le 1^{er} juillet 2021. Nous espérons qu'à partir de cette date, nous pourrons accueillir, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, des audiences progressivement élargies, à la fois pour les **Colloques** et pour le **Foyer de création et d'échanges**.

Le Centre culturel organise ses espaces de travail et de restauration en sorte que leurs différents usages respectent les exigences de distanciation physique et de sécurité sanitaire en vigueur au moment du colloque auquel vous participerez.

À cet effet :

- dans les espaces intérieurs (entrées, escaliers, couloirs...) et dans les salles de conférence, ainsi que dans les véhicules qui transporteront les participants à la gare ou en excursion, le port du masque sera demandé ;
- l'utilisation de gels hydroalcooliques, disponibles aux diverses entrées des bâtiments, salles de conférences et de restauration, sera recommandée ;
- des pauses régulières seront organisées afin d'aérer les pièces et de prendre le temps d'échanges plus détendus ;
- dans les espaces de restauration, dans le respect des distanciations spatiales recommandées, le service se fera à l'assiette et les espaces régulièrement aérés ; quand cela sera possible, les repas seront servis à l'extérieur (une tente a été aménagée à cette intention) ;
- le personnel de service contribuera scrupuleusement à l'effort de prévention en renforçant son travail d'entretien des divers bâtiments (chambres, sanitaires, espaces communs) ;
- la dématérialisation des échanges administratifs sera encouragée (délivrance de justificatifs, paiement des séjours et achats de livres, cartes postales...).

Ces modalités, adaptées aux conditions particulières d'un monument historique, doivent permettre d'assurer le bon déroulement de la saison. Elles exigeront le concours responsable de chacun et de chacune dans le respect des règles sanitaires et tout en préservant les sociabilités cerisyennes.

La **responsabilité visée est à la fois collective** (celle du lieu qui accueille et de l'équipe qui le dirige avec le concours de ses salariés) **et individuelle** (celle de chaque personne qui, dans les conditions précisées ici, décide de venir à Cerisy).

En d'autres termes, afin d'assurer l'efficacité du fonctionnement d'ensemble et la sérénité générale, le concours des participants au bon déroulement de l'activité cerisyenne est requis.

IL EST DONC DEMANDÉ À CHAQUE PARTICIPANT(E) :

- de s'assurer qu'il n'est pas porteur de la COVID en effectuant un **test de dépistage** (les PCR et antigéniques sont acceptés), 72 heures avant sa venue, et, une fois sur place, de ne pas hésiter à se manifester en cas de doute, mais aussi de tenir informé le Centre culturel au cas où, à l'issue de son séjour à Cerisy, il développerait un tel symptôme. Ce test recommandé, n'est pas exigé de la part personnes qui disposent d'un *pass sanitaire européen*;
- de respecter strictement les **gestes barrières** et les modalités de fonctionnement mises en place à Cerisy ;
- de se munir, pour son usage personnel pendant toute la durée de son séjour, d'une quantité suffisante de masques et de gel hydroalcoolique.

À toutes et à tous, il est recommandé de se faire vacciner.

Par ailleurs, il est recommandé de **télécharger l'application TousAntiCovid** pour faciliter l'identification et le traçage des cas contact.

Comme toujours, mais encore davantage durant cette année particulièrement difficile, toute l'équipe sera à l'écoute des participants et prendra note des suggestions qu'ils pourront faire chemin faisant, pour apprendre les uns des autres. Ainsi pourrons-nous faire en sorte que perdure et se renouvelle un Cerisy plus sûr, plus solidaire, plus inventif, où l'on peut "penser et vivre avec ensemble".

Jean-Baptiste de FOUCAULD, président de l'AAPC

Edith HEURGON & Dominique PEYROU, co-directeurs du CCIC

A retourner au CCIC, 2, Le Château, F – 50210 CERISY LA SALLE

Je m'engage à respecter les mesures sanitaires ci-dessus énoncées :

Nom :		
Prénom :		
Dates de séjour à Cerisy :		

Signature: